

SYNTHESE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NANTIAT DU 28 JUIN 2017

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Daniel PERROT, Maire de NANTIAT

Monsieur Daniel PERROT, Maire, demande à l'ouverture du Conseil Municipal de respecter une minute de silence, en mémoire des enfants disparus dans un accident de car scolaire à « La Lande » - 87140 NANTIAT le 28 juin 1973 (4 morts et 25 blessés)

Convention d'action spécifique avec le SEHV – service ESP87.

Il s'agit notamment de disposer d'une étude approfondie pour la réalisation d'une chaufferie biomasse visant à alimenter plusieurs bâtiments communaux et non communaux dont la Mairie, le Gymnase, le Collège, l'EHPAD, etc. Cette étude va permettre d'évaluer la faisabilité technique, économique, financière et environnementale du projet. L'étude sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage du SEHV, par appel d'offres. Des bureaux d'études sont mis en concurrence pour cette étude au moyen d'un marché en procédure adaptée qui établit les conditions techniques et financières de sa réalisation.

A l'issue de cette consultation, le service ESP87 établira une convention afin de valider le contenu, le coût et le délai de réalisation de ces études.

Les études sont financées par le SEHV qui règlera directement l'entreprise. La commune remboursera le Syndicat sur la base du coût réel TTC des études, après émission par le SEHV d'un titre de recouvrement après le solde de ces études. Dans le même temps, le SEHV octroie une subvention établie conformément à la délibération du 16 novembre 2010, qui résulte de ses fonds propres et s'inscrit en partenariat avec l'ADEME, l'Etat et la Région. Le SEHV se chargera de présenter les dossiers de subventions auprès des différents partenaires ; la collectivité ayant la garantie de percevoir un montant de subvention déterminée à hauteur de 80 % du montant HT de ces études (à l'exception des études qui répondraient à une obligation réglementaire et des réunions supplémentaires demandées par la collectivité). Ce montant constitue un montant maximum d'engagement du SEHV.

Enquête publique – demande d'autorisation pour le Parc Eolien des communes de Roussac et Saint Junien Les Combes.

Monsieur le maire porte à la connaissance du conseil municipal, d'une enquête publique concernant la demande d'autorisation pour le Parc Eolien pour les communes citées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal prend acte de cette enquête publique et dit qu'il n'a pas d'observations à formuler sur cette affaire.

Tarifs du Transport scolaire – des Activités périscolaires – du Camping – de la Garderie – de restaurant scolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de maintenir les tarifs identiques à l'année 2016.

Subventions communales.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal propose que la répartition des crédits prévus au budget primitif 2017 reste inchangée par rapport à l'année 2016.

Les subventions ne seront versées que sur demande écrite de l'association et sur présentation du bilan financier.

Engagement dans la démarche « zéro pesticide ».

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide de s'engager dans la démarche « zéro pesticide » en vue de signer la Charte Objectif Zéro pesticide dans nos villes et villages de la Haute-Vienne

Modification et sécurisation de la circulation devant le collège Maryse Bastié – demande de subventions.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet concernant la modification et sécurisation de la circulation devant le collège Maryse Bastié. Le montant des travaux sera évalué par l'ATEC (Agence Technique Départementale).

Pour réaliser ce projet, le conseil municipal, après en avoir délibéré, sollicite l'aide financière du conseil départemental de la Haute-Vienne et de l'Etat au titre de la DETR.

Ouverture des plis – Aménagement de l'Avenue de Bellac.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal des résultats de l'ouverture des plis du 12 juin 2017 concernant les travaux d'aménagement de l'Avenue de Bellac.

L'entreprise EIFFAGE est retenue pour réaliser les travaux de voirie et l'entreprise REHA Assainissement est retenue pour la réhabilitation des réseaux d'assainissement.

Création et suppression d'un emploi permanent à temps complet – modification du tableau des effectifs.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 29 septembre 2016, le conseil municipal a approuvé le tableau des emplois permanents du personnel à compter du 1^{er} septembre 2016, et propose la création et la suppression d'un poste à la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de créer à compter du 21 août 2017, un emploi d'adjoint technique territorial à temps complet et de supprimer le poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe, et approuve la modification du tableau des effectifs de la commune à compter du 21 août 2017

Recrutement d'un agent contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité ou à un accroissement saisonnier d'activité.

Monsieur le Maire rappelle qu'aux termes de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, les collectivités et les établissements publics peuvent recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à :

- 1) Un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois, compte tenu le cas échéant du renouvellement du contrat pendant une même période de dix-huit mois consécutifs,
- 2) Un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois, compte tenu le cas échéant du renouvellement du contrat pendant une même période de douze mois consécutifs.

Est concerné par ces dispositions l'emploi d'un agent technique pour le service voirie

Rythmes scolaires – retour à la semaine de 4 jours.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.

Une enquête préalablement menée auprès des familles laisse apparaître que plus de 60 % des familles sont favorables au retour à la semaine de 4 jours. Les conseils d'écoles maternelle et élémentaire doivent se prononcer sur le sujet le 29 juin 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité pour le retour à la semaine de 4 jours dès la rentrée 2017.

Suppression de la régie de recettes pour la cantine scolaire.

Vu la délibération du conseil municipal du 27 mai 1977 autorisant une régie de recettes pour la cantine scolaire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide la suppression de la régie de recettes pour l'encaissement des tickets de cantine qui prendra effet dès le 15 juillet 2017. Le comptable du Trésor auprès de la commune est chargé en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté à compter de sa date de signature et dont une ampliation sera adressée au régisseur titulaire et aux mandataires suppléants.